



VINGT-DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions*Table des matières*

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT	1
Réunion tripartite d'experts sur les statistiques du travail: Statistiques du travail des enfants et mesure du temps de travail (Genève, 1 ^{er} -10 avril 2008)	2
Septième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (Genève, 4-7 février 2008)	4
Dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre - 5 décembre 2008)	5
<i>Annexe.</i> Experts-conseillers pour le suivi de la Déclaration de l'OIT	9

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandats

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des membres ci-après de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:*
 - *M. Mario Ackerman (Argentine);*
 - *M. Denys Barrow (Belize).*

Siège vacant

2. M. Amadou Sô (Sénégal) a signalé au Département des normes internationales du travail qu'il ne souhaitait pas le renouvellement de son mandat de membre de la commission. Après avoir mené les consultations appropriées, le Directeur général soumettra à une prochaine session du Conseil d'administration une proposition de désignation pour remplacer M. Amadou Sô.
3. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général transmette à M. Amadou Sô l'expression de sa profonde gratitude pour les services qu'il a rendus à l'OIT.*

Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT

Renouvellement de mandats

4. En attendant les résultats d'un examen du fonctionnement de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi par la Conférence internationale du Travail comme prévu à la Partie IV du suivi, *le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période d'un an, le mandat d'Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT des personnes suivantes:*
 - *M^{me} Maria Cristina Cacciamali (Brésil);*
 - *M. Ahmed El Borai (Egypte);*
 - *M. Jean-Jacques Oechslin (France);*
 - *M^{me} Nieves Roldan-Confesor (Philippines);*
 - *M. Robert White (Canada).*

On trouvera à l'annexe du présent document une biographie succincte de ces cinq personnes.

Réunion tripartite d'experts sur les statistiques du travail: Statistiques du travail des enfants et mesure du temps de travail (Genève, 1^{er}-10 avril 2008)

5. A sa 289^e session (mars 2004), le Conseil d'administration a pris note du rapport de la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), tenue en décembre 2003¹, dans lequel la Conférence a unanimement soutenu l'élaboration d'une résolution sur les statistiques du travail des enfants devant être présentée à la prochaine CIST, et a recommandé que la priorité soit accordée à l'organisation d'une réunion d'experts sur le temps de travail avant la séance de la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail. Une provision est constituée dans le programme et budget pour la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail², et cette réunion préparatoire sera financée sur la réserve pour les réunions techniques pour 2008-09³. Il est donc proposé d'organiser à Genève, du 1^{er} au 10 avril 2008, une réunion d'experts sur les statistiques du travail des enfants et une révision des normes internationales sur la mesure du temps de travail.

Composition

6. Le Directeur général propose que la réunion réunisse 14 experts gouvernementaux pour les parties 1 et 2 de l'ordre du jour, désignés après consultation des gouvernements, sept experts employeurs nommés après consultation du groupe des employeurs et sept experts travailleurs nommés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Les experts désignés devront avoir une bonne connaissance des questions à l'ordre du jour.
7. Pour obtenir les désignations gouvernementales, le Directeur général consultera les gouvernements suivantes: Afrique du Sud, Bangladesh, Brésil, Etats-Unis, Inde, Philippines et Sénégal pour la partie 1 uniquement, et Arménie, Australie, Canada, Chili, Fidji, République islamique d'Iran et Pologne pour la partie 2 uniquement, et Ethiopie, Italie, Jordanie, Maroc, Mexique, Norvège et Turquie pour les deux parties. Une liste de réserve sera également établie qui inclurait les gouvernements des pays suivants: Argentine, Cambodge, Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte et Equateur.
8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition précitée.*

Ordre du jour

9. Le Directeur général propose l'ordre du jour ci-après:
- Partie 1: Etablissement des normes internationales du travail pour les statistiques du travail des enfants.
 - Partie 2: Révision des normes internationales du travail sur la mesure du temps de travail.

¹ Document GB.289/14.

² Voir ci-après, paragr. 17.

³ Programme et budget pour 2008-09, paragr. 355, et document GB.300/PFA/10, annexe II.

10. Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour précité.

Invitation d'organisations intergouvernementales

11. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Banque africaine de développement (BAfD);
- Communauté andine;
- Banque asiatique de développement (BAD);
- Marché commun du Sud (MERCOSUR);
- Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- Banque interaméricaine de développement;
- Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR);
- Fonds monétaire international (FMI);
- Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CEI);
- Union internationale des télécommunications (UIT);
- Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT);
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- Groupe de Paris (emploi et rémunération);
- Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA);
- Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT);
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
- Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE);
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP);
- Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO);
- Division de statistique des Nations Unies;
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale de la santé (OMS);

- Organisation mondiale du commerce (OMC).

Septième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer
(Genève, 4-7 février 2008)

12. A sa 295^e session (mars 2006), le Conseil d'administration a pris note du rapport de la sixième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer, organisée à Londres, du 19 au 21 septembre 2005, et a approuvé la tenue d'une septième session du groupe de travail⁴. En mars 2007, le Conseil d'administration a également été informé⁵ qu'à sa 92^e session, tenue à Paris du 16 au 20 octobre 2006, le Comité juridique de l'OMI a reçu un rapport sur l'état d'avancement des travaux et a invité le secrétariat mixte à fixer la date de la septième session du groupe de travail mixte, en consultation avec son président. Il est maintenant proposé que la septième session du groupe de travail se tienne à Genève, du 4 au 7 février 2008.

Composition

13. En mars 2006, lorsque le Conseil d'administration a approuvé la tenue de la septième session du groupe de travail, il a également convenu de la participation de huit représentants de l'OMI ainsi que de huit représentants de l'OIT (trois pour les armateurs, un pour les armateurs à la pêche et quatre pour les gens de mer), sans frais pour l'OIT.

Ordre du jour

14. Le mandat révisé pour la poursuite des travaux du groupe de travail, tel que contenu dans l'annexe du rapport de la sixième session du groupe de travail mixte⁶, a également été approuvé par le Conseil d'administration, en mars 2006.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

15. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion du groupe de travail en tant qu'observateurs:

- Collectif international d'appui à la pêche artisanale;
- Association maritime chrétienne internationale;

⁴ Document GB.295/13(Rev.).

⁵ Document GB.298/STM/5/1.

⁶ Document IMO/ILO/WGLCCA 6/6.

- Mission to Seamen;
- Commission internationale sur le bien-être des gens de mer;
- Comité maritime international.

16. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion du groupe de travail mixte en tant qu'observateurs.*

Dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail

(Genève, 24 novembre - 5 décembre 2008)

- 17.** Une provision est constituée dans la réserve pour les réunions techniques⁷ pour la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail qui se tiendra à Genève du 24 novembre au 5 décembre 2008. Sur la base de l'expérience acquise à l'occasion de la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail, le nombre de participants devrait être d'environ 250.
- 18.** Les mandats de l'OIT devraient disposer de données comparables au plan international de même que de directives actualisées et convenues au niveau international sur des questions de statistiques du travail. Le principal objectif de la conférence est de formuler des recommandations sur les normes internationales relatives aux statistiques du travail. La conférence passera également en revue les activités statistiques entreprises par l'OIT depuis sa dernière réunion et donnera des orientations sur les activités prévues.
- 19.** La conférence sera précédée d'une réunion d'experts sur les statistiques du travail visant à mettre à jour la Classification internationale type des professions, qui se tiendra à Genève du 3 au 6 décembre 2007, et d'une réunion d'experts sur les statistiques du travail sur les thèmes des statistiques du travail des enfants et de la mesure du temps de travail, qui se tiendra à Genève du 1^{er} au 10 avril 2005⁸.

Composition

- 20.** Conformément à la pratique établie pour les conférences internationales de statisticiens du travail précédentes, les gouvernements de tous les Etats Membres seront invités à nommer des participants dont les frais seront à la charge de leurs gouvernements respectifs. La grande majorité des participants, sinon tous, seront des statisticiens. En outre, le Directeur général propose d'inviter dix experts désignés par le groupe des employeurs du Conseil d'administration et dix experts désignés par le groupe des travailleurs. Les experts désignés devront avoir des compétences techniques qui leur permettent de prendre une part active à la conférence.
- 21. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition précitée.***

⁷ Programme et budget pour 2008-09, paragr. 335 et document GB.300/PFA/10.

⁸ Voir ci-dessus, paragr. 5-11.

Ordre du jour

22. Le Directeur général propose l'ordre du jour ci-après:
- rapport général sur les activités statistiques passées et prévues de l'OIT et sur le fonctionnement de la Conférence internationale des statisticiens du travail;
 - mesure du temps de travail;
 - statistiques du travail des enfants.
23. Les rapports préparés par le Bureau examineront les concepts, définitions statistiques et méthodes de mesure et, sauf pour le rapport général, fourniront des projets de résolution pour examen et adoption par la conférence.
24. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour ci-dessus.*

Invitation d'organisations intergouvernementales

25. Le Directeur général propose d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la conférence en qualité d'observateurs:
- Banque africaine de développement;
 - Organisation arabe du travail;
 - Banque asiatique de développement;
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
 - Banque interaméricaine de développement;
 - Fonds monétaire international;
 - Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW);
 - Comité inter-Etats de statistiques de la Communauté d'Etats indépendants (CEI);
 - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
 - Groupe de Paris (emploi et rémunération);
 - Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT);
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE);
 - Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO);
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP);

- Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL);
- Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- Division de statistique des Nations Unies (et commissions régionales);
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale de la santé (OMS);
- Organisation mondiale du tourisme (OMT);
- Organisation mondiale du commerce (OMC).

Invitation d'une organisation non gouvernementale internationale

- 26.** Le Directeur général propose d'inviter la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA) à se faire représenter à la conférence en qualité d'observateur.
- 27.** *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA) à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.*

Genève, le 9 novembre 2007.

Points appelant une décision: paragraphe 1;
paragraphe 3;
paragraphe 4;
paragraphe 8;
paragraphe 10;
paragraphe 16
paragraphe 21;
paragraphe 24;
paragraphe 27.

Annexe

Experts-conseillers pour le suivi de la Déclaration de l'OIT

M^{me} Maria Cristina Cacciamali (Brésil)

Professeur de sciences économiques, Faculté des sciences économiques, d'études commerciales et de comptabilité, et présidente du Programme d'études universitaires supérieures sur l'intégration de l'Amérique latine, Université de São Paulo (Brésil). Présidente du Conseil de tutelle de la Fondation de l'institut de recherche économique, rattaché à l'Université de São Paulo. Membre du Forum universitaire du Mercosur et représentante de l'université à l'Union des universités latino-américaines (UDUAL). Professeur invitée dans un certain nombre d'universités tant au Brésil que dans d'autres pays. Présidente de l'Association brésilienne des études sur le travail (2001-2003), membre du Conseil économique régional (1998-2004) et coordinatrice de plusieurs projets de coopération internationale. Auteur de publications sur les marchés du travail, la politique des pouvoirs publics, le secteur informel et des thèmes liés aux principes et droits fondamentaux au travail (travail des enfants, travail forcé, syndicalisme et discrimination sur le marché du travail). Consultante auprès des ministères brésiliens respectivement du Travail et du Plan, du BIT et d'autres institutions publiques et privées. Diplômes: maîtrise et doctorat en sciences économiques; licence en sciences économiques du développement et du travail, Université de São Paulo (Brésil).

M. Ahmed El Borai (Egypte)

Vice-président du Comité des Nations Unies pour la protection des travailleurs migrants et leurs familles. Président du Comité des experts juridiques de l'OAT. Professeur et chef du Département de la législation du travail de la Faculté de droit et directeur du Centre des relations professionnelles de l'Université du Caire. Membre du Comité d'experts de l'Organisation arabe du travail. Ancien représentant de l'Egypte à l'UNESCO et consultant auprès du PNUD, du BIT et de l'OAT. Auteur d'ouvrages et d'articles en arabe et en français sur le droit du travail et l'administration du travail. Diplômes: licence en droit de l'Université du Caire; DES et doctorat d'Etat en droit public de l'Université de Rennes (France).

M. Jean-Jacques Oechslin (France)

A la retraite. Président de l'Association française pour l'OIT. Vice-président de l'Association française d'études des relations professionnelles. Ancien Président de la Conférence internationale du Travail (1998). Ancien Vice-président et Président du Conseil d'administration du BIT. Ancien Président de la Commission sociale de l'UNICE (Union des industries de l'Union européenne). Président d'honneur de l'Organisation internationale des employeurs. Diplômes: maîtrise et doctorat en droit, Institut d'études politiques, Paris.

M^{me} Maria Nieves Roldan-Confesor (Philippines)

Professeur à l'Institut asiatique de gestion pour les politiques publiques et sociales, management, résolution des conflits et négociation; Présidente du groupe de négociation du gouvernement des Philippines avec le Parti communiste des Philippines/Front démocratique national/Armée nouvelle du peuple; Chef du groupe d'experts de la Commission parlementaire chargée de modifier le Code du travail (Philippines); Présidente du Groupe Kybernan (consultants internationaux en

réformes institutionnelles et gouvernance) et directrice de Strategic Options, Inc.; représentante gouvernementale de la Banque nationale des Philippines (privatisation), de la MetroBank des Philippines, de la Philippine National Oil Company. Ancienne secrétaire au travail et à l'emploi et conseillère présidentielle en affaires sociales internationales. A présidé le Conseil d'administration du BIT. A présidé l'Administration philippine de l'emploi des émigrés et la Commission nationale des salaires et de la productivité. Consultante/collaboratrice externe de la Banque mondiale et du BIT. A présidé divers groupes nationaux et la réunion des ministres du Travail de l'ANASE. Diplômes: maîtrise en politique et administration publiques, Université de Harvard; maîtrise en gestion des entreprises (Université Ateneo de Manille); licence ès lettres, Maryknoll College.

M. Robert White (Canada)

A la retraite. Il a commencé à travailler dans une petite usine et a été élu représentant syndical à l'âge de 17 ans. Président émérite du Congrès du travail du Canada et ancien Président du Syndicat unifié des travailleurs canadiens de l'automobile. A présidé la Commission syndicale consultative (CSC) auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil syndical du Commonwealth et le Comité des droits humains et syndicaux de la Confédération internationale des syndicats libres. Diplômes: diplômes honoraires de l'Université de York, de l'Université de Windsor, de St-François Xavier, de l'Université de Western Ontario et de l'Université de Toronto.